

# Avantages sociaux des retraités

Survol

Avril 2024

COMITÉ PERMANENT SUR LES RÉGIMES D'ASSURANCE



Île Campobello, N.-B.

## Augmentation des taux du régime de soins médicaux et nouvelle garantie

Bien que des progrès considérables aient été réalisés au chapitre de la réduction du déficit dans la dernière année, une augmentation de 4,79 % est nécessaire pour combler le déficit restant et mettre en œuvre deux changements dans la conception du régime. À compter du 1<sup>er</sup> juin 2024, la couverture visant les transmetteurs et les capteurs de surveillance de la glycémie sera combinée et augmentée, et la nouvelle garantie Conseils santé et gestion des maladies chroniques sera ajoutée.

Personne	Taux actuel	Nouveau taux	Famille	Taux actuel	Nouveau taux
	205,04 \$	214,86 \$		410,08 \$	429,72 \$

Données démographiques du régime de soins médicaux en date du 30 juin 2023 - L'âge moyen des retraités est de 71 ans

Retraités participants	14 324	Cinq principales catégories de médicament	Cinq principales catégories de soins de santé complémentaires
Conjoints participants	7 444	1. Maladies auto-immunes	1. Fournitures pour le diabète
Personnes à charge participantes	385	2. Diabète	2. VPPC
Total	22 153	3. Cancer	3. Physiothérapie
		4. Œil - Dégénérescence maculaire liée à l'âge	4. Massothérapie
		5. Maladies respiratoires	5. Lunettes

### Couverture combinée et augmentée pour les transmetteurs et les capteurs de surveillance de la glycémie

La couverture pour les dépenses liées au diabète est l'une des prestations les plus couramment demandées. Actuellement, la prestation couvre 80 % des coûts, jusqu'à concurrence de 160 \$ par année pour les transmetteurs et de 1 824 \$ par année pour les capteurs. À compter du 1<sup>er</sup> juin 2024, le montant annuel maximal combiné payable pour les transmetteurs et les capteurs sera de 4 000 \$ par année civile. De plus, les transmetteurs et les capteurs seront payables par l'entremise de votre carte de paiement des médicaments directement au point de vente, avec une quote-part de 20 %. La couverture combinée et améliorée permettra d'aider davantage les retraités qui vivent avec le diabète.

### NOUVEAU – Conseils santé et gestion des maladies chroniques

Près de six personnes sur dix souffrent d'une maladie chronique au Canada. Cette nouvelle garantie vise à aider les retraités à prendre leur santé en main. La garantie comprend le programme 360 Soins Total, qui offre un accès direct à des services d'encadrement et d'éducation personnalisés fournis par des professionnels de la santé certifiés ayant des connaissances spécialisées - sans la recommandation d'un médecin. Les problèmes de santé couverts sont le diabète, les troubles de santé cardiovasculaire (hypertension artérielle, taux élevé de cholestérol), la gestion du poids, et d'autres. La garantie couvre 80 % des coûts, jusqu'à concurrence de 500 \$ par année civile (tous les modules combinés). Elle sera offerte à partir du 1<sup>er</sup> juin 2024. Pour en savoir davantage, veuillez consulter le [Livret sur les avantages sociaux des retraités](#), ou visitez la page [www.cbmedavie.ca/vivremieux](http://www.cbmedavie.ca/vivremieux).

### NOUVEAU – Processus de présentation de demande tardive

À compter du 1<sup>er</sup> juin 2024, les retraités admissibles\* pourront présenter une demande tardive de couverture pour les soins médicaux et l'assurance voyage au titre des régimes d'avantages sociaux des retraités de la PNB, en fournissant une preuve d'assurabilité (déclaration d'état de santé). Les personnes à charge admissibles pourront également faire une demande en tant que demandeurs tardifs. Pour plus d'informations sur l'admissibilité des personnes à charge, veuillez vous référer au [Livret sur les avantages sociaux des retraités](#). Il est toutefois important de comprendre qu'en tant que demandeurs tardifs, le retraité et ses personnes à charge admissibles risquent de se voir refuser la couverture par l'assureur.

\*Retraités admissibles : retraités qui bénéficiaient d'une couverture de soins médicaux et d'assurance voyage au titre des régimes de prestations des employés actifs de la PNB immédiatement (au moins un mois) avant la date de leur départ à la retraite.

## Aucun changement aux taux du régime d'assurance voyage

Veillez noter que vous ne pouvez pas bénéficier de l'assurance voyage sans être inscrit au régime de soins de santé.

Personne	Taux actuel	Famille	Taux actuel
	15,52 \$		31,07 \$

## Hausse des taux des soins dentaires et mise à jour du guide des honoraires

À compter du 1<sup>er</sup> juin 2024, le guide des honoraires de la Société dentaire du Nouveau-Brunswick de 2022 sera utilisé au lieu de celui de 2020, ce qui réduira les frais à déboursier pour les participants du régime. Cet ajustement nécessite une augmentation des taux de 13,9 %.

Personne	Taux actuel	Nouveau taux	Famille	Taux actuel	Nouveau taux
	33,77 \$	<b>38,46 \$</b>		67,53 \$	<b>76,92 \$</b>

Données démographiques du régime de soins dentaires en date du 30 juin 2023 - L'âge moyen des retraités est de 70 ans.

Retraités participants	11 301	Cinq principales catégories de soins dentaires
Conjoints participants	6 108	
Personnes à charge participantes	389	
<b>Total</b>	<b>17 798</b>	
		2. Détartrage
		3. Examens
		4. Radiographies
		5. Extraction d'une dent

## Le saviez-vous?

Chaque envoi par la poste coûte au moins 1 \$ par participant, et ces montants sont facturés directement à votre régime. Le régime compte plus de 14 000 retraités. Nous vous encourageons donc à vous inscrire pour recevoir les bulletins d'information par courriel plutôt que par la poste en communiquant avec l'équipe des Services aux membres de Vestcor ou en remplissant le formulaire d'inscription aux bulletins : [vestcor.org/bulletins](https://vestcor.org/bulletins).

### Ce que vous devez savoir

- Si vous payez vos primes par **retenues sur votre prestation mensuelle de pension**, le nouveau taux sera **déduit de votre prestation de retraite de mai 2024**.
- Si vous payez vos primes par **prélèvements automatiques**, l'augmentation des taux **aura lieu en juin 2024**.
- Si vous annulez votre couverture, vous ne pourrez pas la rétablir ultérieurement, à moins que vous présentiez une demande tardive.
- Si vous souhaitez modifier ou annuler votre couverture, veuillez communiquer avec l'équipe des Services aux membres de Vestcor.

Pour en savoir plus sur vos avantages sociaux, veuillez communiquer avec l'équipe des Services aux membres de Vestcor, l'administrateur de nos régimes, au 1-800-561-4012 ou au 506-453-2296, ou consultez le Livret sur les avantages sociaux des retraités : [www.gnb.ca/avantagessociaux](https://www.gnb.ca/avantagessociaux)

